



Club de pétanque « La Bricole »

Concours des vendredis

RÈGLEMENT

.....

Article 1 : Les dates des concours des vendredis sont fixées lors de l'Assemblée de printemps du Club de « La Bricole »
Elles ont été déterminées afin de ne pas préteriter les dates d'autres concours.

Article 2 : Les concours des vendredis sont ouverts à tous en doublettes formées.
Le prix de l'inscription a été fixé à CHF 10.- par équipe et par concours.
Chaque concours se déroule en trois parties.
Si le nombre d'équipe est impair, une équipe sera office pour chaque tour. Une partie office correspond à une victoire par 13 à 7.

L'attribution des points s'effectue de la manière suivante :

- Partie gagnée : 2 points,
- Partie nulle : 1 point,
- Partie perdue : 0 point.

En cas d'égalité pour la première place, les équipes se départageront par un concours de pointage et de tir.

En cas d'égalité pour les places suivantes :

- a) La confrontation directe fera foi (pour autant que toutes les équipes à égalité aient joué l'une contre l'autre,
- b) 1 point sera ajouté au total initial par partie gagnée en 13 points,
1 point sera retiré au total initial par partie perdue en 13 points.

Si une nouvelle égalité a lieu pour les places intermédiaires, le goal average sera pris en compte.

1/3 des équipes sera récompensé pour chaque concours selon un barème calculé sur le nombre d'équipes inscrites.

Article 3 : Un classement général sera effectué pour chaque joueur au meilleur de 6 concours sur les 10 possibles. Les trois premiers joueurs de ce classement seront récompensés à l'issue du derniers concours de la saison.

Article 4 : Le règlement FIPJP sert de référence sauf pour les cas suivants :

- Les parties se dérouleront en environ 50 minutes ou 13 points,
- Lancer du but :
 - Le but est lancé qu'une seule fois. S'il n'est pas bon, il sera mis à la main par l'équipe adverse,
 - Le but doit être à 1 mètre du fond et 50 centimètres des ficelles latérales.
- Boules et but perdus :
 - Toutes les parties se jouent cadrées. Tout ce qui sort des ficelles (aplomb de boule) est annulé.
- Fin des parties :
 - A l'annonce de la fin des parties, les mènes se terminent. Si le but est déjà ramassé pour être lancé, une mène supplémentaire doit être jouée.
- Parties hors cadre :
 - Pour les parties jouées à l'extérieur des terrains délimités, le règlement FIPJP fait foi, sauf pour le but qui est lancé qu'une seule fois et, la distance en cas de but déplacé qui est ramenée de 20 à 15 mètres.
- Retard :
 - Tout retard au début d'une partie entraîne des points de pénalité :
 - 10 minutes = 3 points,
 - 15 minutes = 5 points,
 - 20 minutes = 8 points,
 - 25 minutes = 11 points,
 - 30 minutes = partie perdue.

En cas de litige, il est fait appel aux organisateurs qui assurent l'arbitrage (leurs décisions sont définitives)

Un comportement correct, courtois et respectueux est exigé de chaque personne.

Convivialité, humour, patience et tolérance sont de mise.

En cas de non-respect du règlement, les organisateurs se réservent le droit d'exclure du concours, le ou les fautifs.

Les joueurs jouent sous leur propre responsabilité (responsabilité civile)

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol. Il vous est donc fortement recommandé de veiller en permanence à votre matériel et vos effets.